

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EHPAD

Nombre de membres :

En exercice : 13

L'an deux mille dix

Présents : 11

le 21 avril

Votants : 13

les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dument convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. BARTHES Bruno

PRESENTS : BARTHES Bruno, BALMES Monique, BASTIAS Jean-Pierre, BERGES Laurent, CLERICE Jean-Charles, JOSEFIK Annie, LEGIER Joséphine, MARY Suzanne, SALSE Guy, SANCHEZ Gilbert, VENNES Monique

PROCURATIONS :

PAGAN Pierre à SALSE Guy
 DELORT Annick à JOSEFIK Annie

Secrétaire de séance :

JOSEFIK Annie

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
 REÇU LE
 10 MAI 2010
 Bureau des Politiques
 Publiques

Objet : Vote du compte administratif 2009

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon l'article 48 du décret n° 2003-1010 du 22.10.03, il y a lieu de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2008. Ce dernier devant être en adéquation avec le compte de gestion du receveur, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2009 du CCAS EHPAD et les synthétise de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
		Groupe I	Groupe II	Groupe III
RECETTES				
Prévisions	447 650.98 €	1 667 775.01 €	31 286.08 €	0.00 €
Titres émis	162 873.46 €	1 751 001.89 €	30 194.52 €	6 651.19 €
Recettes nettes	162 873.46 €	1 751 001.89 €	30 194.52 €	6 651.19 €
DEPENSES				
Prévisions	447 650.98 €	272 285.00 €	984 976.00 €	445 605.00 €
Mandats émis	138 472.08 €	270 471.70 €	1 122 462.73 €	468 868.04 €
Mandats annulés	530.10 €			
Dépenses nettes	137 941.18 €	270 471.70 €	1 122 462.73 €	468 868.04 €
RESULTAT EX. 09				
Excédent	24 931.48 €	1 480 530.19 €		
Déficit			1 092 268.21 €	462 216.85 €
Résultat global	+ 24 931.48 €		- 73 954.87 €	

Le compte administratif 2009 faisant ressortir les résultats suivants :

- Section d'Investissement : excédent 24 931.48 €
- Section de Fonctionnement : déficit 73 954.87 €

.../...

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vote le compte administratif de l'exercice 2009 du CCAS EHPAD pour :

Section d'Investissement :	excédent	24 931.48 €
Section de Fonctionnement :	déficit	73 954.87 €

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour qu'il mène à bien l'opération et signe toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,



RESIDENCE LES SARDINS D'ADOYRA
Mairie - CCAS - CCAS des Personnes Agées Dépendantes

11 rue de la République - 34070 CREISSAN
Tel : 04 67 26 31 35 Fax : 04 67 26 31 35

SIRET 264 403 602 00026 - APE 853 D
email : residence-adoyra@orange.fr

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 10.05.10.